



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

PROCÉDURE D'AFFECTATION APRÈS LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Rentrée scolaire : septembre 2026

AFFECTATION EN PREMIERE TECHNOLOGIQUE

Votre enfant est scolarisé(e) dans un lycée privé hors contrat, dans une autre académie.

En fin d'année scolaire, vous devrez **transmettre par mail ou par courrier postal**, à Monsieur le Recteur, à l'attention de Monsieur le Délégué Régional Académique à l'Information et à l'Orientation, un dossier constitué de **LA TOTALITÉ** des documents suivants :

- Une demande d'affectation sur papier libre, rédigée par les responsables légaux de l'élève, s'il - elle est mineur (e) et comportant les coordonnées téléphoniques et/ou l'adresse e-mail.
- Les photocopies des trois bulletins scolaires de l'année 2025-2026, Particulièrement celui du troisième trimestre comportant **la décision du conseil de classe**.
- L'exéat (certificat de radiation), délivré par l'établissement dans lequel était scolarisé l'élève.
- Pour les élèves mineurs : l'extrait d'acte de naissance.
- Pour les élèves majeurs la photocopie de la pièce d'identité.
- Le justificatif de domicile dans l'académie de Guyane (photocopie d'une facture **de moins de trois mois**, d'électricité, d'eau, quittance de loyer, bail), **obligatoirement à votre nom**.
- En cas de mutation : la copie de l'ordre de mutation.
- En cas de séparation ou de divorce : la copie du jugement établissant l'autorité parentale et fixant la résidence de l'enfant **ou** le cas échéant l'autorisation de scolarisation de l'autre parent et la copie de sa pièce d'identité.

Afin que son niveau soit évalué, l'élève effectuera une immersion dans la classe souhaitée.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ.

saio@ac-guyane.fr

Rectorat
Service Académique d'Information et d'Orientation
Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
SAIO-MLDS

Route de Baduel
Site de Troubiran
BP 6011
97306 CAYENNE CEDEX

Tel.: 0594 27 20 62